



LAZARUS UNION

UNION CORPS SAINT LAZARUS INTERNATIONAL
ECOSOC General Consultative Status (632158), ZVR: 023914681

PRISE DE POSITION DE L'UNION LAZARUS À L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE L'ATTAQUE TERRORISTE DU HAMAS CONTRE ISRAËL

Le 7 octobre 2023, Israël a subi l'attaque la plus tragique contre sa population et son territoire depuis 1948. Cette attaque, au cours de laquelle la plupart des Juifs ont été assassinés en un jour depuis la Shoah, constitue une tragédie historique majeure. L'Union Lazarus, en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social des Nations unies, condamne fermement ces actes de terreur et tient à rendre hommage aux victimes de cette attaque et à exprimer sa profonde sympathie aux familles et aux communautés touchées.

L'attaque du Hamas, qui est considéré comme une organisation terroriste par de nombreux États et organisations internationales, n'est pas seulement une attaque contre Israël, mais aussi une violation des règles les plus élémentaires du droit international de la guerre. Le Hamas viole délibérément le droit international humanitaire en utilisant des installations civiles telles que des écoles, des hôpitaux et des habitations comme couverture ou point de départ pour des actions militaires. Cela constitue un mépris du principe de distinction, qui distingue clairement les combattants des civils.

De plus, le Hamas viole ce que l'on appelle le privilège du combattant en ne faisant pas porter à ses combattants un uniforme ou un marquage clairement identifiable pour les distinguer de la population civile. Il s'agit d'une violation de l'article 44 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève.

L'Union Lazarus critique également la pratique du Hamas consistant à prendre en otage des civils non-combattants, à les agresser sexuellement, à les retenir prisonniers et à les assassiner. Ces crimes odieux violent non seulement les principes fondamentaux du droit international, mais aussi les valeurs fondamentales d'humanité et de dignité qui doivent être universelles.

Malgré ces violations manifestes commises par le Hamas, l'Union Lazarus souligne la nécessité d'évaluer également la réaction d'Israël à l'aune du droit international humanitaire. Les principes de proportionnalité et de protection de la population civile s'appliquent notamment. Israël a le droit de se défendre contre des attaques terroristes, mais des mesures doivent être prises pour minimiser les victimes civiles et respecter la proportionnalité. Ceci est d'autant plus vrai que le Hamas utilise délibérément des civils comme boucliers, ce qui rend le défi pour Israël dans sa réponse militaire beaucoup plus difficile..

VIENNA, 7 DE OUTUBRO DE 2024

COL HON OLIVER M. GRUBER-LAVIN Y OCHOA FRSA
AUTORIDADE GERAL DA UNIÃO LAZARIANA